



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article586>

Discours ministériel - morceaux choisis

- Actualité des luttes - Démantèlement du service public d'éducation -



Date de mise en ligne : lundi 27 septembre 2010

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Sur les suppressions de postes :

« Le ministère de l'Education Nationale a, jusqu'à présent, décidé de manière assez autoritaire l'affectation des postes à supprimer. C'est la raison pour laquelle j'ai initié une nouvelle méthode de gestion ».

Par cette phrase, le ministre reconnaît-il que la méthode employée jusqu'ici était mauvaise, que le ministère est passé en force et illégitimement contre l'avis des enseignants sur le terrain et des organisations syndicales ? Alors cette nouvelle méthode, quelle est-elle ?

« Nous regardons si l'approche en la matière ne pourrait pas être inversée, c'est-à-dire partir du local ».

Oui, on avait compris : il ne s'agit évidemment pas d'inverser la tendance des suppressions de postes, mais d'inverser la manière de nous les faire avaler.

« Je fais confiance aux recteurs, aux inspecteurs, aux chefs d'établissement, pour mettre les moyens là où on en a le plus besoin. C'est la meilleure répartition des moyens qui permettra, en 2011, le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux ».

La voilà la méthode qui ne doit échapper à personne. Loin d'être une nouveauté, elle s'impose depuis plusieurs années dans la ventilation des DHG, des budgets de fonctionnements et des budgets spécifiques, mais également aujourd'hui dans l'organisation des heures d'accompagnement personnalisé, des éléments d'exploration, etc. On réduit à la source et on compte sur la base pour gérer la pénurie dans les conseils pédagogiques et les CA sous l'autorité renforcée des chefs d'établissement. Notons au passage que ce que le ministre nomme « une meilleure répartition » n'a pas pour objectif la réussite des élèves mais bien « le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux »

Sur le remplacement des nouveaux stagiaires pendant ce qu'il leur reste de formation :

« Les académies sont en train de mettre en place un plan d'actions pour améliorer le remplacement. »

Vous avez bien entendu : il s'agit d'« améliorer » (!) les remplacements. Si auparavant ceux-ci étaient assurés par des TZR, c'est-à-dire des titulaires formés affectés sur des zones de remplacement, voici comme le ministre entend améliorer ce système :

« Il s'agit notamment de créer, au niveau académique, des viviers de remplaçants contractuels : professeurs, retraités, mais aussi étudiants. »

Voilà donc que des classes seront sacrifiées. Toute l'année elles auront devant elles des stagiaires ayant le concours, non formés et enseignant pour la première fois. Et quand ceux-ci s'absenteront plusieurs fois par an pour un semblant de formation accélérée, elles se retrouveront avec des contractuels ou des étudiants encore moins formés et n'ayant pas même le concours, ou bien encore des retraités privant autant de jeunes d'un emploi d'enseignant, même remplaçant.

Sur les établissements dits difficiles :

Le ministre annonce l'expérimentation du programme CAIR :

« Les enseignants y seront recrutés sur profil, pour cinq ans minimum, avec des incitations financières, et avec l'avis du chef d'établissement ».

Jusque-là, rien de choquant si ce n'est la réaffirmation du rôle managérial du chef d'établissement. Mais quand on demande si ce programme a vocation à remplacer l'éducation prioritaire, il répond :

« C'est une éventualité à creuser, en fonction des résultats de l'expérimentation. »

On voit mieux où le ministère veut en venir : En échange de petite monnaie, on bloque des enseignants en début de

carrière dans les établissements dits difficiles. Mais pas question de rendre ces derniers attractifs et d'y améliorer les conditions d'encadrement en y mettant les moyens, par exemple avec des classes à effectif réduit. On peut même s'attendre à ce que disparaisse le classement de ces établissements en ZEP qui leur assurait des moyens de fonctionnement supplémentaires. Encore une fois, c'est sur le dos des populations les plus fragiles que le Ministère entend faire très prochainement des économies.

Sur le renforcement du rôle des chefs d'établissements :

« Dans une organisation si importante [l'Education Nationale], on a besoin de corps intermédiaires qui managent, animent, expliquent. »

Le mot est lâché. Si « management » était encore un gros mot en matière d'éducation jusqu'à aujourd'hui et devait être lu entre les lignes des dernières réformes. Aujourd'hui il est prononcé ouvertement et sans scrupules. Les chefs d'établissements sont des managers, leur rôle est de faire en sorte qu'une performance satisfaisante soit atteinte pour un coût minimum.

« Puisqu'on leur demande d'être des managers, il est normal de les revaloriser. Nous mettrons en place, cette année, une prime de performance et nous travaillerons avec les syndicats [de chefs d'établissement, naturellement] sur les critères multiples permettant d'évaluer leurs résultats ».

Voilà vers où va l'école d'aujourd'hui : Réduction des moyens de fonctionnement à la source, hiérarchie et management renforcé, puis rémunération au mérite. Education Nationale = France télécom ?

Citations : La Lettre de l'Education n° 674 du 30 août 2010